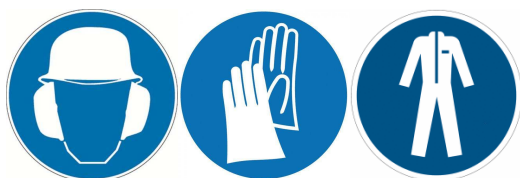


SUR LES MISSIONS DE TRAVAIL :



ATTENTION AUX PRODUITS :



EN CAS DE PROBLEME :



GUIDE DU SALARIE

SIEGE SOCIAL

23 faubourg de Montargis 45230 Châtillon-Coligny

02 38 96 09 95

asso-seg@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

ANTENNE DE LORRIS

7 route de la Forêt 45260 Lorris

02 38 94 84 57

Le mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

ANTENNE DE CHATEAU-RENARD

6 rue du Général de Gaulle 45220 Château-Renard

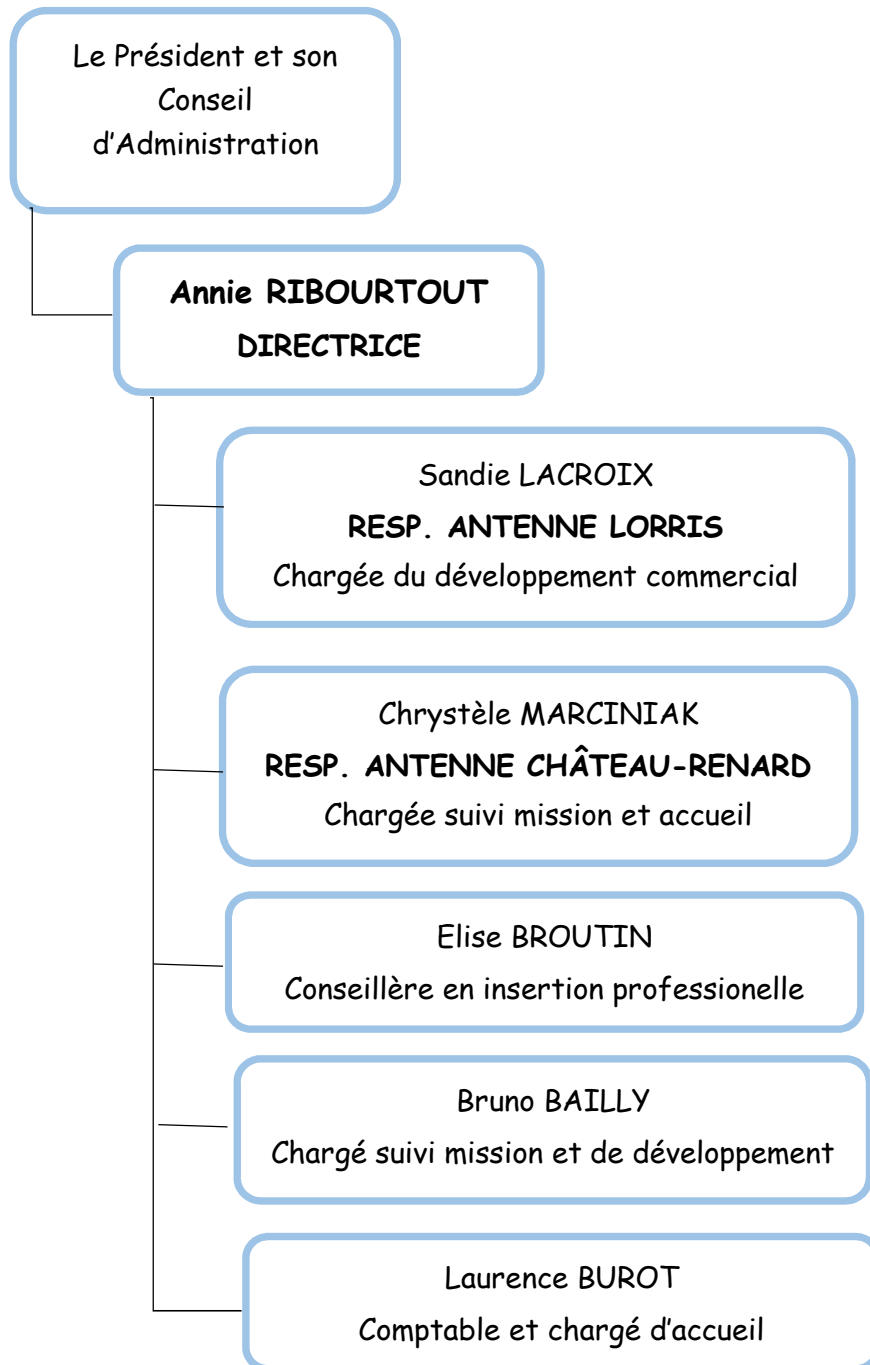
02 38 90 31 30

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00

PERMANENCES MONTARGIS

Espace multi-services, 26 rue de la pontonnerie 45200 Montargis

Sur RDV au 02 38 96 09 95



SEG EST VOTRE EMPLOYEUR



REGLEMENTATION:

Documents à votre disposition au siège et dans chaque antenne :

- Règlement intérieur
- Document unique des risques professionnels

Documents à avoir impérativement pour chaque mission de travail :

- Contrat de travail, l'original pour SEG et un exemplaire pour vous
- Contrat de mise à disposition, l'original pour SEG et un exemplaire pour le client.
- Un relevé d'heures en trois exemplaires un pour vous, un pour le client et l'original pour SEG



Pour que votre salaire soit versé sur votre compte, tous les relevés d'heures, et les contrats de travail signés doivent être en notre possession le dernier jour du mois.

Les obligations :

- Aller à la visite médicale
- Prévenir pour toutes absences ou retards
- Prévenir rapidement en cas d'accident de travail
- Apporter un justificatif pour les arrêts maladies sous 48h
- Prévenir pour toute dérive sur les missions
- Prévenir pour tout changement de situation